

**+COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07/04/2014**

L'an deux mil quatorze, le sept avril, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DO Karine – DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – MORANDAT Sonia – OTTAVIOLI Hervé – MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – BERARD Mathieu – CHASSIGNOL Valérie.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

### **DELEGATION AUX ADJOINTS**

Le Maire présente les délégations de pouvoirs qu'il confie à ses 5 adjoints

ADJOINTS	NOMS	DOMAINE D'ACTIVITE
1	MINASSIAN Guy	Finances - Economie Relations avec commerces, artisans, entreprises et agriculteurs.
2	MORANDAT Sonia	Scolaire-Cantine Gestion du personnel cantine Petite enfance-Périscolaire Groupe de travail séniors-santé
3	DESMARIS Didier	Urbanisme – PLU Voiries communales et intercommunales Sécurité village et départementale Groupe de travail sentiers pédestres Groupe de travail numérotation des rues Gestion du personnel voirie
4	ROJON Sandrine	Informations – Communication Associations – Sport – Culturel – Jumelage
5	OTTAVIOLI Hervé	Assainissement Suivi et entretien des bâtiments communaux Eau – Electricité – Téléphone – Numérique Déneigement Gestion du personnel entretien bâtiments

Le Maire informe que Mr ALAUX Olivier est désigné chef de projet de la nouvelle commission « salle polyvalente sport et culture ».

Les adjoints présentent leurs commissions et leurs domaines de compétence respectifs qui leur ont été délégués par le Maire.

### **COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

#### **COMMISSION FINANCES**

**5 adjoints**

**+ 2 conseillers : Karine DO – Olivier ALAUX**

**COMMISSION ECONOMIQUE****Commerces**

Guy MINASSIAN

+ 2 élus : Cédric MANCINI – Laurence MBODJI

**Artisans, Entreprises, Agriculteurs**

Guy MINASSIAN

+ 2 élus : Cédric MANCINI – Laurence MBODJI

**COMMISSION SCOLAIRE – CANTINE**

Sonia MORANDAT

+ 4 conseillers : Olivier ALAUX – Françoise CURTET – Alain BERNARD – Béatrice PONS

+ 3 personnes externes (parent – instituteur – personnel) ponctuellement

**COMMISSION PETITE ENFANCE – PERISCOLAIRE**

Sonia MORANDAT

+ 3 Conseillers : Alain BERNARD – Françoise CURTET – Oliver ALAUX

+ 2 personnes externes (Petites canailles) ponctuellement

**Groupe de travail séniors – santé**

Sonia MORANDAT

+ 3 Conseillers : Laurence MBODJI – Fabienne MARTINEZ BAYLE – Pierre CHAUDET

+ 2 personnes externes ponctuellement

**COMMISSION URBANISME – PLU**

Didier DESMARIS

+ 5 conseillers : Didier DESMARIS – Roland BERNIGAUD – Cédric MANCINI – Guy MINASSIAN – Hervé OTTAVIOLI

**COMMISSION VOIRIES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES – SECURITE VILLAGE ET DEPARTEMENTALE**

Didier DESMARIS

+ 3 Conseillers : Cédric MANCINI – Fabienne MARTINEZ-BAYLE – Pierre CHAUDET

**Groupe de travail Sentiers pédestres**

Didier DESMARIS

+ 2 conseillers : Alain BERNARD – Sandrine ROJON

**Groupe de travail Numérotation des rues**

Didier DESMARIS

+ 2 conseillers : Alain BERNARD – Pierre CHAUDET

**COMMISSION INFORMATIONS – COMMUNICATION**

Sandrine ROJON

+ 2 conseillers : Karine DO – Hervé OTTAVIOLI

+ 1 personne externe ponctuellement

**COMMISSION SPORTS**

Sandrine ROJON

+ 2 conseillers : Béatrice PONS – Olivier ALAUX

+ 2 personnes externes ponctuellement

**COMMISSION CULTURE (Musée, patrimoine, église, théâtre, bibliothèque)**

Sandrine ROJON

+ 2 conseillers : Françoise CURTET – Fabienne MARTINEZ-BAYLE – Pierre CHAUDET

+ 2 personnes externes ponctuellement

**COMMISSION SALLE POLYVALENTE SPORT ET CULTURE**

Olivier ALAUX

+ 3 conseillers : Didier DESMARIS – Cédric MANCINI – Laurence MBODJI

+ 2 personnes externes ponctuellement

**COMMISSION ELECTORALE**

1 Responsable : Le Maire

1 Délégué du Préfet : Didier GENIN

1 Délégué du Tribunal de Grande Instance : J CABUT

2 Conseillers : Valérie CHASSIGNOL – Françoise CURTET

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU AIN VEYLE REVERMONT**

2 délégués : Hervé OTTAVIOLI – Alain BERNARD

**SCOT**

2 Délégués : Roland BERNIGAUD – Mathieu BERARD

**SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE**

2 Délégués : Gilbert LIMANDAS – Mathieu BERARD

**SEMCODA**

1 Délégué : Roland BERNIGAUD

**SYNDICAT D'ELECTRICITE**

1 Délégué : Mathieu BERARD

1 Suppléant : Didier DESMARIS

**CHAMBRE D'AGRICULTURE**

2 Conseillers : Mathieu BERARD – Françoise CURTET

**CHAMBRE DES METIERS**

2 Délégués : Guy MINASSIAN – Olivier ALAUX

**CHAMBRE DE COMMERCE**

1 Délégué : Guy MINASSIAN

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'AIN (EPFL)**

1 Délégué : Mathieu BERARD

1 Suppléant : Guy MINASSIAN

**PREVENTION ROUTIERE**

1 Délégué : Sandrine ROJON

**ACTION SOCIALE CANTONALE**

1 Délégué : Sonia MORANDAT

**COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE (CNAS)**

1 Délégué Elu : Karine DO

1 Délégué Agent : Nathalie MOIROUX

**CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE (CCAS)**

Président de droit : Le Maire

4 élus : Sonia MORANDAT – Sandrine ROJON – Olivier ALAUX – Didier DESMARIS

4 personnes extérieures : Georgette REVEL a présenté sa candidature par l'intermédiaire de la M.S.A

Les 3 autres personnes seront désignées ultérieurement.

**CIMETIERE**

Le Maire

**LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Noms Prénoms Titulaires	Profession	Adresse	Observations
TRUCHOT Tanguy	Chef d'entreprise	Perchy – St Paul de Varax	Propr. Bois et Forêts
BERNARD Pierre	Retraité	Veillères – St Paul de Varax	
BERNIGAUD Roland	Retraité	Montée des acacias – St Paul de Varax	
SIBILLE Denis	Notaire	5 pl Carnot – 69002 Lyon	Dom. hors commune
CURTET Jean Paul	Retraité	Rue Cressonnière – St Paul de Varax	
BERNARD Sybille	Piscicultrice	3 av Leclerc – 69160 Tassin la demi-lune	
PERRET Robert	Retraité	Rue de la Dombes – St Paul de Varax	
VIALON Bernard	Agriculteur	Vacquant – St Paul de Varax	
BESSON Pierre	Conducteur travaux	Rue vieux jonc – St Paul de Varax	
BEJOINT Pierre	Retraité	Place de l'église – St Paul de Varax	
MOISSONNIER Guy	Agriculteur	Les Roussières – St Paul de Varax	
DUVERNAY Dominique	Electricien	Rue Frères Lumière – St Paul de Varax	

Noms Prénoms Suppléants	Profession	Adresse	Observations
CHANEL Jean-Paul	Retraité	Le Maz – St Paul de Varax	
SAUVET Jean-Marc	Educateur spécialisé	Les Bruyères – St Paul de Varax	
SCHEIBLI Bernard	Retraité	Varax – St Paul de Varax	Propr. Bois et Forêts
BERNARD Alain	Retraité	Montée des acacias – St Paul de Varax	
DEREUR Georges	Retraité	Place salle fêtes – St Paul de Varax	
DO Karine	Rédacteur SDIS	Lot le Progrès – St Paul de Varax	
BERARD Mathieu	Agriculteur	Verfey – St Paul de Varax	
BOULANGE Georges	Retraité	Rue du Bief – St Paul de Varax	
VANDORT Didier	Techn.électronique	Rue vieux jonc – St Paul de Varax	
ALAUX Olivier	Proviseur Adjoint	Les Bouillères – St Paul de Varax	
FLAMIN Michèle	Retraîtée	Chalandon – St Paul de Varax	
LIMANDAS Geneviève	Retraîtée	Chaudet – 01960 St André sur Vieux jonc	Dom. hors commune

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

***DECIDE, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :***

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code.

### **INDEMNITES DES ELUS**

Le Maire propose les indemnités suivantes :

1 500 € brut /mois pour lui-même

600 € brut/mois pour chaque adjoint.

Mathieu BERARD fait part au conseil que le montant des indemnités des élus tel qu'il est proposé augmente le montant de l'enveloppe annuelle de 6 000 € par rapport aux anciens élus et ce qui avait été voté. Il demande si une modification du budget sera faite.

Le Maire confirme qu'une décision modificative du budget sera proposée lors du prochain conseil.

### **INDEMNITES DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire,

Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Compte tenu du taux maximal autorisé de 43 % de l'indice 1015 en vigueur soit un maximum mensuel de 1 634.63 € Brut,

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

**AVEC 14 VOIX POUR**

**ET 5 ABSTENTIONS (Karine DO, Gilbert LIMANDAS, Valérie CHASSIGNOL, Evelyne TRUCHOT, Mathieu BERARD)**

- DECIDE et avec effet rétroactif au 28/03/2014 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à un montant mensuel FIXE de 1 500 € brut.

### **INDEMNITES DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 07/04/2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions aux adjoints au Maire,

Etant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Compte tenu du taux maximal autorisé de 16.50 % de l'indice 1015 en vigueur soit un maximum mensuel de 627.24 € Brut, pour la durée du mandat.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

**AVEC 14 VOIX POUR**

**ET 5 ABSTENTIONS (Karine DO, Gilbert LIMANDAS, Valérie CHASSIGNOL, Evelyne TRUCHOT, Mathieu BERARD)**

- DECIDE avec effet rétroactif au 28/03/2014 de fixer le montant des indemnités mensuelles brutes pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à un montant mensuel FIXE de 600 € brut pour chacun des 5 adjoints.

### **INFORMATIONS DU MAIRE**

-Le Maire propose divers horaires pour les futures réunions de conseil. Les membres du conseil décident de les fixer à 20H et retient le jour du lundi.

Le Maire précise que les réunions se dérouleront tous les un mois et demi, en fonction de l'ordre du jour, et qu'elles dureront un maximum d'une heure et demie.

-Le Maire propose que la salle du conseil soit utilisée pour les réunions des commissions.

Guy MINASSIAN précise qu'il a lancé une étude pour amener la wifi à la mairie.

Il est envisagé de réintégrer le rétroprojecteur pour le fixer dans la salle du conseil.

-la séance est levée à 21 H 15 et le prochain conseil municipal est fixé au lundi 26 mai.